

CLERY EN VEXIN



***Bulletin Municipal
Janvier 2011***



Editorial

Pour cette nouvelle année 2011, le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur ainsi que beaucoup de réussite dans les activités professionnelles et personnelles, pour vous, votre famille et tous ceux qui vous sont chers.

Il est de tradition d'utiliser cet éditorial pour tracer un bilan de l'activité communale durant l'année écoulée et dans un premier temps, je vous informe que nous n'avons pas réalisé de grands travaux puisque les subventions 2010 étaient bloquées.

Durant le dernier trimestre, nous avons démarré l'aménagement du bassin d'agrément de retenue des eaux qui sera situé non loin du terrain d'évolution. Nous attendons une subvention du PNR d'un plafond de 30 000 € subventionné à 80 %, pour l'agencement et l'embellissement des abords du bassin.

Nous avons également une demande de subvention en cours; si celle-ci est accordée, cela nous permettra d'effectuer le ravalement de la mairie, afin d'harmoniser l'ensemble des lieux publics (école, salle du préau et Mairie).

Dès mon premier mandat de Maire en 1989, j'ai négocié les prêts qui étaient en cours et payé les dettes et emprunts de mes prédécesseurs. Le seul emprunt contracté depuis, fut en 2000 pour l'achat du terrain d'évolution et au mois de Janvier 2011, nous avons remboursé la dernière échéance.

Je voudrais simplement porter à votre connaissance que j'ai arrêté mon activité professionnelle depuis le 30 Juin dernier, mais qu'avant de se faire, l'entreprise Beaugrand a fait quelques derniers gestes bénévoles durant l'année pour la commune. Tout d'abord, en abattant les cyprès qui devenaient dangereux dans l'allée du cimetière, puis en refaisant entièrement le chemin de Mantes, en rebouchant une dernière fois les trous dans la commune et enfin en effectuant le ramassage de toutes les branches autour du village qui avaient été coupées et laissées sur place par l'entreprise Guyot. A l'avenir, tous ces travaux devront être effectués par des entreprises extérieures.

A cet effet, je remercie notre service technique (Messieurs Visbecq et Viallon) et tous les bénévoles qui rendent bien des services à la commune; merci également à ceux qui ont oeuvré de leur mieux et avec leurs équipements personnels durant l'épisode des chutes importantes de neige, dont Cléry n'a pas été épargné.

J'en profite pour présenter la bienvenue et souhaiter un accueil chaleureux aux 10 familles nouvellement arrivées à Cléry et espère les rencontrer lors des prochaines manifestations associatives. Bienvenue également aux petits clérysiens nés en 2010 sans oublier de féliciter les heureux parents.



Editorial

Le Conseil Municipal a été une fois encore en deuil; Jean-Marc Kappès est décédé d'une longue maladie. Il était conseiller dans notre commune depuis 1983 et activement impliqué dans les activités associatives du Foyer Rural dans les années 90. Le Conseil Municipal et moi-même présentons nos sincères condoléances à sa famille.

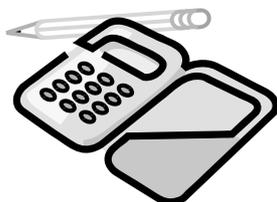
J'ai toujours pris à coeur mon devoir et j'espère être présent de mon mieux dans toutes les situations qui me sont requises par le poste que j'occupe. Mais le plus dur rôle pour un Maire, est d'annoncer le décès accidentel d'un proche à sa famille ce qui est déjà arrivé pour deux familles de Cléry par le passé. Je pensais ne jamais revivre une épreuve aussi éprouvante et pourtant c'est ce qui vient de se produire. Monsieur Olivier Reneaux, 37 ans, domicilié aux Tavernes a trouvé la mort en se rendant à son travail et laisse derrière lui une compagne et trois enfants dont le dernier n'a que 15 mois. Je remercie l'Adjudant Didot de la gendarmerie de Vigny qui m'a accompagné dans cette douloureuse épreuve. Mes pensées sont profondes pour la famille en deuil.

Et pour terminer, je tiens à vous informer que je ferai certainement dans le courant de l'année un petit condensé des tâches qui m'ont été incombées et des évolutions apportées depuis mon premier mandat. J'ajouterais simplement que je reste à votre disposition. En attendant, je vous souhaite à tous une bonne lecture.

*Le Maire,
Jacques Beaugrand*



Les finances locales



Le budget de fonctionnement en quelques mots !

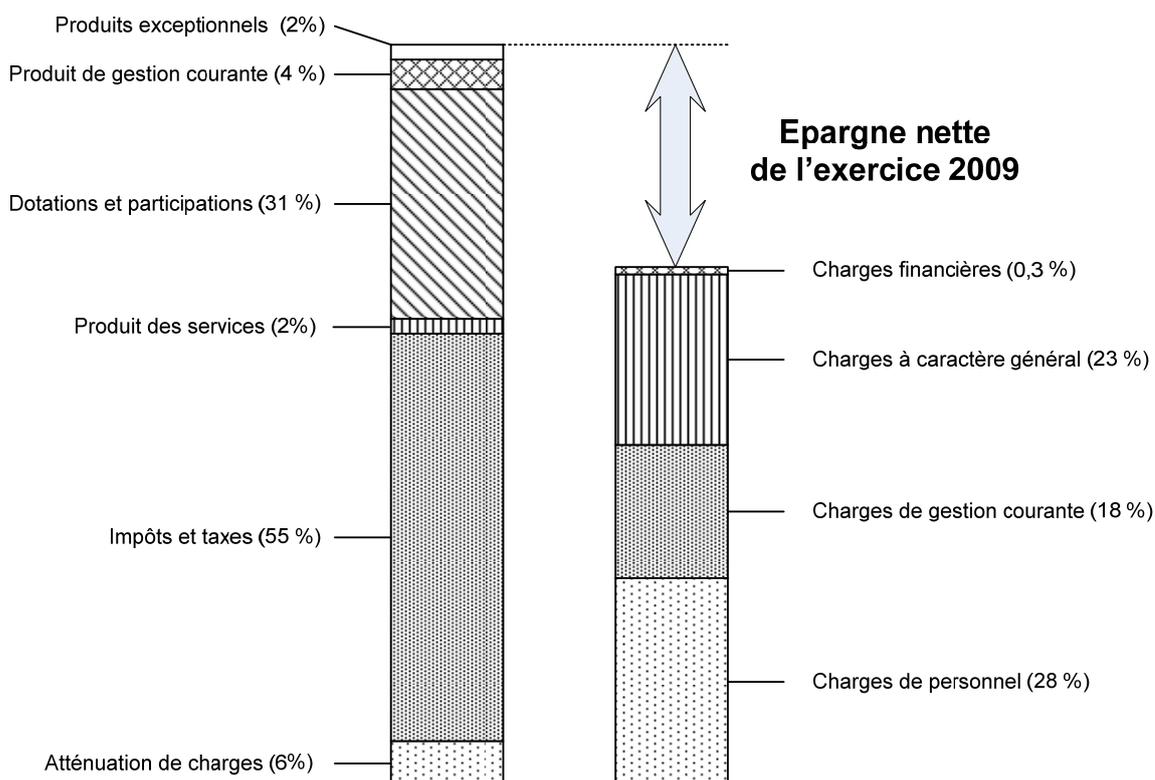
Les dépenses de fonctionnement permettent de remplir les tâches des services municipaux tout au long de l'année. Elles comprennent également les salaires du personnel communal, l'entretien des équipements publics, de l'école et de la voirie.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts payés par les particuliers et les entreprises (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti, compensation de la taxe professionnelle). Ces recettes sont également constituées de la dotation globale de fonctionnement versée par l'état.

Exercice 2009

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement



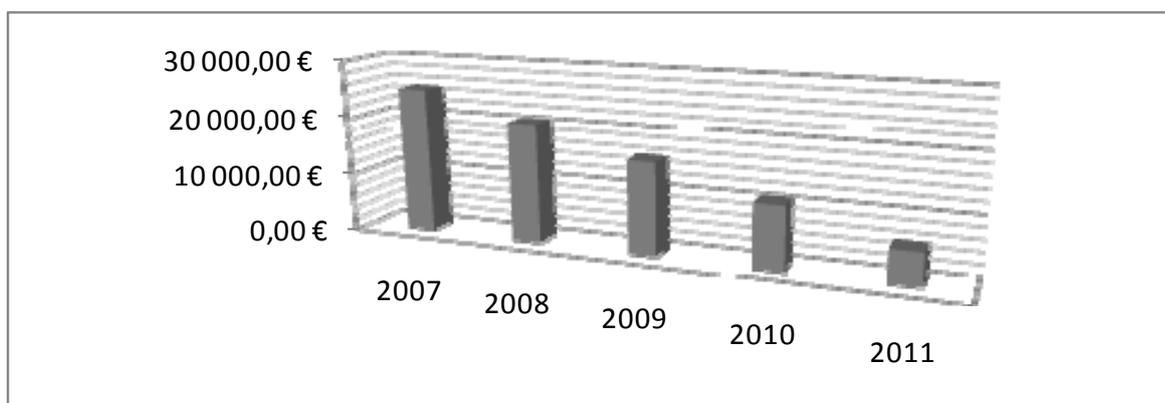


Les finances locales

Evolution de l'endettement de la commune sur 5 ans

Ce graphique représente la situation de la dette de notre village au cours des 4 années écoulées. Cet indicateur qui comptabilise le capital restant dû témoigne de la bonne santé financière de la commune.

(Evolution du capital restant dû sur les emprunts contractés par la commune)



Détail des subventions versées aux associations en 2010

Arts en Vexin	500,00 €
Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers de Magny	80,00 €
Association Sportive Culturelle de Cléry (Ecole)	600,00 €
Comité des Fêtes – Foyer Rural	1500,00 €
Witness/N14	500,00 €
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	500,00 €
Prévention routière	50,00 €
Vie Libre	30,00 €
Restos du Cœur	500,00 €

Mode de calcul des taxes locales

Taxes	Base d'imposition (gouvernementale)	Taux voté (communal)	Produit correspondant
Taxe d'habitation	496 500 €	6,33 %	31 428 €
Foncier bâti	310 500 €	9,46 %	29 373 €
Foncier non bâti	29 500 €	42,63 %	12 576 €
Taxe professionnelle (Produit attendu au titre de la compensation - relais 2010)			23 634 €



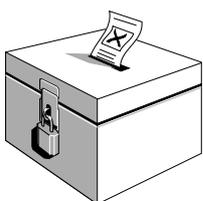
Echos du Conseil

Subvention pour le transport scolaire



La commune de Cléry-en-Vexin a décidé de participer aux frais de transport de nos collégiens et lycéens. Ainsi, elle subventionne les cartes Optile à hauteur de 28,00 € et les cartes Imagine'R à hauteur de 52,00 €. Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les dossiers (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir été tamponnés en mairie et être adressés impérativement auprès de la société TIM'BUS.

Inscriptions sur les listes électorales



L'inscription d'office sur les listes électorales des personnes âgées de 18 ans concerne pour la révision électorale 2010/2011 les jeunes nés entre le 1^{er} Mars 1992 et le 28 Février 1993.

Noël des Anciens



Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale a remis aux Anciens de la commune un bon cadeau (valable dans le magasin Super U de Magny) d'une valeur de 50,00 €.

Recensement militaire

Le recensement pour l'appel de préparation à la défense est obligatoire.

Les jeunes gens et les jeunes filles doivent se faire recenser, entre le jour de leur seizième anniversaire et la fin du troisième mois suivant, munis de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents. Si vous ne pouvez pas effectuer vous-même les démarches, elles peuvent être accomplies par votre représentant légal.

Une attestation de recensement vous sera alors délivrée. Elle vous sera nécessaire pour les inscriptions aux concours ou examens (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Les données du recensement serviront à l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales.

Conservez bien votre attestation car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national.



Nouvelles attributions

En raison du décès de Mr Jean-Marc KAPPES et de la démission de Mr Gilles LEGROS de nouvelles responsabilités ont été confiées au sein du conseil municipal :

- Mr Raymond THOMAS a été désigné délégué titulaire de la Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Mr Robert VISBECQ a été désigné délégué titulaire du Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise (SIMVVO)
- Mr Jérôme GUERIN a été désigné délégué suppléant du Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise (SIMMVO)

Neige en Vexin

Suite aux chutes de neige survenues en décembre, la municipalité de Cléry-en-Vexin souhaite remercier les bénévoles disponibles qui ont déneigé les rues et les trottoirs du village pour permettre le passage des piétons et des véhicules.

Une opération de déneigement massif a également dû être entreprise le vendredi 24/12 sur la route du Tillay suite à la formation de congères.





Echos du Conseil

Un geste pour l'environnement

Afin de réduire les consommations de chauffage des locaux de la mairie et du logement situé à l'étage, le conseil municipal a missionné l'entreprise GARCIA pour réaliser l'isolation du grenier de la mairie.

Pour optimiser vous aussi, votre isolation, vous pouvez consulter le site de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie.

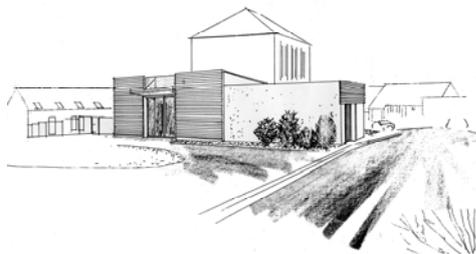
<http://www.ademe.fr>



Aménagement de la Salle du Préau

Après une réhabilitation importante en 2009, la mairie a poursuivi l'aménagement intérieur de la Salle du Préau en équipant la cuisine (placards, réfrigérateur, lave-vaisselle, cuisinière, congélateur) et en installant un coin bar.

Cette nouvelle salle est donc complètement opérationnelle pour les manifestations locales et pour les fêtes de famille.



Illuminations de Noël



La volonté d'illuminer le village pendant les fêtes de fin d'année est toujours présente.

Ainsi, la commune a acquis cette année des décors supplémentaires qui ont été installés dans la Grande Rue

des Tavernes et au hameau du Tillay.

La période de Noël est aussi l'occasion d'embellir vos maisons et le village. Le conseil municipal vous invite durant cette période à décorer et illuminer vos façades avec originalité.

Sapin de Noël



Le SMIRTOM du Vexin (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) nous fait savoir que ses équipements de préparation et de broyage ne lui permettent pas de traiter les sapins de Noël. De ce fait, la société SEPUR ne les collectera pas et nous remercies de les porter en déchetterie.

Plateau Sportif

Pour cause d'usure, le changement des filets de football et de handball du plateau sportif a été effectué en cours d'année.



Achat de matériel



Afin de faciliter l'entretien des espaces verts et d'améliorer les finitions, le Conseil Municipal a voté l'achat d'une tondeuse pour notre cantonnier.

Certificat d'Urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui délivre une information sur la constructibilité et sur les règles d'urbanisme et obligations attachées à un terrain donné.

Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire.

Le dossier peut être déposé directement à la mairie. La durée de validité du certificat d'urbanisme est de 18 mois à compter de sa délivrance.

Incivilités

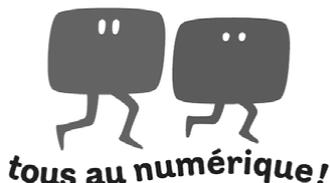


La bêtise a encore frappé à Cléry au cours de la nuit de la saint Sylvestre où des individus peu scrupuleux ont entièrement détruit une guirlande de Noël.



Echos du Conseil

Le Val d'Oise passe à la télévision tout numérique



Le passage à la télévision tout numérique, c'est l'arrêt du signal analogique hertzien (diffusion des 6 chaînes historiques : TF1, France 2, France 3, Canal +, France 5/Arte, M6) et son remplacement par un signal numérique hertzien.

Pour la région Ile de France, le passage au tout numérique audiovisuel s'effectue en 2 étapes :

- Le 24 Novembre 2010 pour la chaîne Canal +
- Le 08 Mars 2011 pour toutes les chaînes nationales analogiques

La télé numérique, c'est jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales. Pour y accéder, les foyers doivent s'équiper en conséquence : le plus souvent un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision suffit. Il n'est pas nécessaire d'enlever son antenne râteau : avec les chaînes de la TNT gratuite, la télévision numérique passe aussi par l'antenne râteau.

L'élagage : un geste citoyen



Selon la législation en vigueur, tout propriétaire est tenu de couper les branches des arbres de son terrain qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais, il a le droit

absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée, pour effectuer cette dernière durant une période propice.

L'élagage et les lignes électriques :

Tout propriétaire, ou structure, est également tenu d'élaguer si un arbre lui appartenant est trop proche des lignes électriques.

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

- En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.
- En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne

Cet élagage est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix.

En dehors de ces deux cas spécifiques, pour toutes les lignes situées en domaine public ou privé, ERDF assure l'élagage des branches et prend les frais à sa charge.

Le transformateur disparaît !

Suite à l'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension (HTA) reliant les villages de Banthelu, Cléry-en-Vexin et le Bellay-en-Vexin, le transformateur de la rue du Calvaire a été détruit.





Environnement et Cadre de vie

La consommation d'électricité en période de grand froid

La consommation d'électricité des ménages français subit des variations cycliques annuelles, hebdomadaires et journalières. En période de grand froid, un pic de consommation peut être observé entre 17 heures et 20 heures. Ce pic est d'autant plus intense que la température extérieure est froide.

Pourquoi faut-il modérer sa consommation d'électricité ?

Lors de période de grand froid, la consommation électrique des ménages français atteint ainsi des niveaux records. De fortes consommations sur des périodes prolongées peuvent aboutir à des coupures ponctuelles de courant dans les zones les plus fragilisées.



Pour répondre à cette forte demande, des moyens complémentaires de production d'électricité (centrales thermiques utilisant des énergies fossiles) peuvent être activés par les différents producteurs français. Ces moyens de pointes sont en revanche fortement émetteurs de CO₂.

Face au risque de coupures d'électricité, nous devons donc apprendre à modérer notre consommation. Nous contribuons ainsi à sécuriser l'alimentation électrique du pays tout en participant à la lutte contre le changement climatique.

Nos conseils

- **Ne mettez pas en route votre lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle** pendant les périodes de pic.
- **Si votre chauffage est électrique, ne le poussez pas trop** et évitez de bien chauffer les pièces inoccupées ou peu occupées. Rappelez-vous que 19°C suffisent dans les pièces à vivre et 16°C pour les chambres.
- **Conservez au maximum la chaleur de votre habitat.** Par exemple, laissez les volets fermés si vous vous absentez pendant la journée et n'oubliez pas de les fermer la nuit, n'ouvrez pas longtemps portes et fenêtres, pensez à éteindre votre chauffage lorsque vous aérez (pas plus de 5 min.), ...
- **Ne laissez pas allumés toute la journée les veilles inutiles et vos équipements** (Hi-Fi, ordinateurs) si vous ne les utilisez pas fréquemment.
- **Ne laissez pas allumées des lumières inutiles.**
- **Réduire autant que possible l'utilisation des fours et plaques de cuisson**

Quelques chiffres

En hiver, une baisse de 1°C de la température entraîne une augmentation de la consommation d'électricité d'environ 2 300 MW soit le double de la consommation de la ville de Marseille.

Le mardi 14 Décembre 2010, à 18h45, la consommation française d'électricité a atteint en instantané 93 752 MW.



Environnement et Cadre de vie

Ramassage des ordures ménagères



Lundi

Collecte des bacs jaune et bleu

Bac jaune : Uniquement bouteilles et flacons plastiques
Boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes

Bac bleu : Uniquement journaux, magazines et prospectus

Mercredi

Collecte des ordures ménagères et du bac vert

Bac vert : Uniquement bouteilles, bocaux et pots en verre

Collecte des encombrants



- Mercredi 02 Février 2011
- Mardi 03 Mai 2011
- Mercredi 28 Septembre 2011

Liste des objets encombrants non collectés



- Gravats, sacs de plâtre, ciment, mortier
- Produits explosifs (ex: bouteille de gaz)
- Produits toxiques (batteries, huiles usagées, produits de traitement, ...)
- Objets dont le poids est supérieur à 50 Kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,50 x 0,50m

Ces objets peuvent être déposés gratuitement en déchetterie dans la limite maximale de 1m³ par semaine.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Magny-en-Vexin

Été : du 1er Avril au 30 Septembre

Lundi	09h00-12h00	14h00-19h00
Mardi	-	-
Mercredi	09h00-12h00	14h00-19h00
Jeudi	-	-
Vendredi	09h00-12h00	14h00-19h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-19h00
Dimanche	09h00-14h00	-

Hiver : du 1er Octobre au 30 Mars

Lundi	09h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	-	-
Mercredi	-	14h00-17h00
Jeudi	-	-
Vendredi	-	14h00-17h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-17h00
Dimanche	09h00-14h00	-



Cléry et le RPI



Depuis plus de deux ans maintenant, l'école de notre village s'est fondue dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Arthies et Wy-dit-Joli-Village déjà existant, incluant pour l'occasion Banthelu, dépourvu de classe. Ce R.P.I. est né de la volonté commune des mairies, des parents d'élèves et des enseignants, afin d'assurer la pérennité de l'école au sein des différents villages cités ci-dessus.

D'un niveau purement administratif, ce regroupement correspond à une seule entité, donc une seule école de 87 élèves cette année, répartis sur trois villages, de façon suivante :

- deux classes à Arthies,
- une classe à Wy-dit-Joli-Village.
- une classe à Cléry-en-Vexin,

Cependant, quelques différences existent par rapport à un établissement classique. Chaque école a son directeur et un coordinateur gère, en accord avec les autres enseignants, la vie scolaire du RPI.

Plusieurs fois dans l'année, les enfants se retrouvent pour des activités communes.

Des transports scolaires gratuits pour les familles des quatre communes prennent en charge les enfants matin et soir, sous la surveillance de Madame Lamy.

Chaque école possède une salle de cantine sur place mise à disposition par les mairies. Les repas sont gérés par l'association Cantine et Animation du RPI (Association de bénévoles).

Malheureusement, tous les ans, nous tendons le dos face aux réformes successives qui visent à diminuer chaque année un peu plus les postes d'enseignants et autres acteurs, (entraînant, à nouveau, un risque de fermeture de classe), au détriment des élèves et professeurs restants.

L'école représente le cœur de nos villages. Il faut rester mobilisés afin d'assurer sa survie et par là même la vie et le dynamisme qu'elle engendre dans nos communes.



Spectacle de fin d'année — Samedi 26 Juin 2010 (Arthies)



In memoriam : ils nous ont quittés en 2010

Jean-Marc KAPPES - 07 Septembre 2010



Co-fondateur de l'association AVEC - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin, Jean-Marc KAPPES s'était engagé dès 1983 dans l'animation du village.

Conseiller municipal depuis 1983, il était membre du Centre Communal d'Action Sociale et participait à la commission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Pour ses 24 années de mandat en tant qu'élu local, il avait été décoré en Janvier 2008 de la médaille d'honneur - argent Régionale, Départementale et Communale.

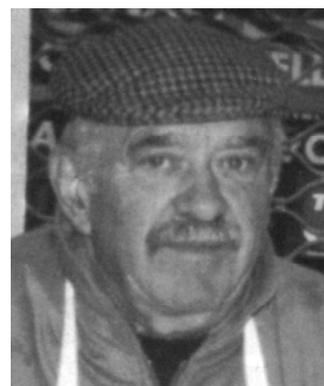
Michel FLEURIER - 03 Décembre 2010

Maire d'Arthies et Président du syndicat intercommunal d'intérêt scolaire qui réunit Arthies, Cléry, Banthelu et Wy-dit-Joli-Village Michel FLEURIER est décédé le vendredi 03 Décembre 2010.

Michel FLEURIER a toujours vécu dans ce village d'Arthies, où sa famille s'est installée deux générations avant lui. Il y fut agriculteur, éleveurs de bovins et producteur de lait.

Attaché à la ruralité et au Vexin, il devint conseiller municipal à 27 ans puis fut élu maire en 1989, fonction qu'il n'a jamais quittée ensuite.

Après ses obsèques, le cercueil a été placé devant la mairie d'Arthies, et Philippe HOUILLON, député de la 1ère circonscription du Val d'Oise a rendu un hommage émouvant à sa détermination et à son esprit d'initiative pour éviter les fermetures d'écoles et de classes dans nos villages.





Comité des Fêtes-Foyer Rural

Le Mot du Président

Bonjour à tous,



Au nom de toute l'équipe du CFFR, je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2011, ainsi qu'à vos proches.

Récemment élu Président, je souhaite poursuivre les manifestations développées depuis plusieurs années.

A cette occasion, je remercie tous les bénévoles qui participent avec ferveur aux activités.

Je tiens aussi à rappeler que l'association est ouverte à tous, pour proposer de nouvelles idées et faire naître des projets pour l'animation de notre village.

Ludovic GAUDOIN

Zoom sur une de nos activités :

Une vingtaine d'équipes se sont retrouvées début septembre aux abords de la mairie pour y disputer le traditionnel concours annuel de pétanque. Ce rassemblement a permis aux habitants de Cléry et des environs de s'affronter dans une ambiance conviviale. Comme chaque année, les poules éliminatoires se sont déroulées le matin puis les participants se sont retrouvés pour déjeuner autour du barbecue.

Le concours s'est malheureusement terminé en fin de journée par une victoire par forfait.



La composition de l'équipe

Suite à l'assemblée générale du Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin du 18 Septembre 2010, le conseil d'administration est composé de la manière suivante :

- Ludovic GAUDOIN Président
- Sylvie THOMAS Trésorière
- Georges VIALLOIN Secrétaire
- Audrey CHAPELAIN Membre de droit
- Thierry GUEGAN
- Jérôme GUERIN
- René PANNIER Membre de droit
- Raymond THOMAS
- Robert VISBECQ

Par ailleurs, Mr Jacques BEAUGRAND, Maire de Cléry-en-Vexin, est président d'honneur de l'association.

Que faire pour adhérer ?

La cotisation pour l'année 2010-2011 a été fixée à 6,00 €. Vous pourrez vous procurer les cartes d'adhérents auprès d'un des membres du bureau.

Appel à projets

- **Vous avez une idée ou une compétence,**
- **Vous souhaitez organiser un évènement festif**
- **Vous souhaitez créer une activité régulière**
- **Vous aimeriez vous investir dans l'animation du village**

Les activités culturelles et de loisirs contribuent au bien être du village et de ses habitants. Une idée, un projetn'hésitez pas à nous le faire partager, nous essaierons de le concrétiser.

**Le bénévolat vous tente,
Contactez les membres du CFFR !**



Restos du Cœur



Donner un coup de pouce aux plus démunis, c'est aussi un des rôles de la municipalité. En 2010, la commune de Cléry-en-Vexin a versé une subvention de 500 € aux Restos du Cœur.

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur sont une association reconnue d'utilité publique qui apporte assistance aux personnes démunies par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à l'insertion économique et sociale.

Lancement de la campagne d'hiver

La distribution alimentaire a lieu tous les vendredis de 14h00 à 16h30. L'équipe de vingt deux bénévoles accueille les bénéficiaires dans les locaux du 3, rue de l'école à Magny-en-Vexin.

Pour vous inscrire, il faut présenter les papiers suivants (originaux) :

- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Livret de famille
- Certificat de scolarité (dès l'âge de 6 ans)
- Attestation de Sécurité Sociale, de la MSA ou de la CSU
- Quittance de loyer
- Attestation d'hébergement complémentaire (établie par l'hébergeur)
- Avis d'imposition ou de non imposition de l'année 2008
- Justificatifs de l'endettement (échancier)
- Surendettement (dossier établi)
- Tutelle (demander le questionnaire à faire compléter par le tuteur)

Justificatifs de revenus

- Dernier bulletin de salaire ou d'indemnités journalières (maladie)
- Retraites (y compris les retraites complémentaires) et pensions
- Avis de paiement des ASSEDIC
- Attestation de la CAF ou de la MSA
- Pension alimentaire (décision du tribunal)
- Bourses d'études supérieures
- Attestation de la CAF ou de la MSA justifiant le RMI

***Aucune inscription ne pourra se faire s'il manque un justificatif,
une attestation ou une quittance.***



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Witness/N14 - du 28 au 30 Mai 2010

Depuis 2007, Sarah HARPER, metteur en scène de la compagnie Friches Théâtre Urbain, accompagnée par Juliette Dieudonné et Erwan Quintin a décidé d'explorer de manière artistique l'ancien axe Paris/Rouen.

L'expérience dure déjà depuis trois ans. Ils ont marché sur cette route, rencontré ses habitants, découvert ses paysages multiples, aimé traverser ses frontières. De ces marches, restent des images, des vidéos, des écrits, des enregistrements sonores. C'est à partir de ces collectes qu'ils choisissent de construire leurs créations : installations visuelles, sonores et performances « live in situ » en collaboration étroite avec les riverains.

La diffusion de ces œuvres se déroule en différents parcours localisés le long de l'axe Paris/Rouen. Les propositions artistiques qui jalonnent le circuit sont accueillies par les habitants ou commerçants qui ont participé à leur création.



Pour chaque parcours, le public est invité à découvrir une route décalée par le regard des artistes. Pour le parcours n°5 du projet WITNESS/N14, la compagnie Friches Théâtre Urbain a investi pendant quelques jours, l'itinéraire compris entre le Bord'Haut de Vigny et Cléry-en-Vexin sur 9 kilomètres.

L'inauguration de cette randonnée artistique a eu lieu le vendredi 28 mai à 11h00 au Bord'Haut en présence des partenaires locaux, notamment de la municipalité de Vigny, de celle de Cléry-en-Vexin, du Parc Naturel Régional du Vexin Français, des artistes de la compagnie et des habitants qui ont collaboré à ce projet. Les classes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) sont également venues ce jour-là pour découvrir leur région sous un angle artistique.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Witness/N14 - du 28 au 30 Mai 2010



Durant le week-end, les randonneurs se sont lancés à leur tour dans ce parcours riche d'une trentaine d'installations visuelles et sonores. Au Bord'Haut de Vigny, notamment, les habitants s'affichaient dans une série de 12 fresques photographiques reconstituant des scènes de vie du quotidien. En continuant en direction de Cléry, la route était jalonnée de photographies, bornes sonores, dessins d'enfants, explications archéologiques, sculptures, vidéos, épouvantails, objets trouvés et aussi de carnets de route pour consigner ses impressions sur le clavier d'un ordinateur portable alimenté par un générateur à pédales.

Une halte pique-nique avec produits locaux et buffet campagnard était prévue à mi-chemin à Gouzangrez, ainsi qu'un espace détente avec rafraichissements quelques kilomètres plus loin.

Arrivés au hameau des Tavernes à Cléry, les randonneurs étaient accueillis par des silhouettes du temps jadis sur fond musical, et un espace de convivialité, tenu par des riverains leur était ouvert avec vidéo, photos et diaporama illustrant « ma vie à Cléry ». Deux artistes clérysiens (Brigitte SORET et LIL'JACK) présentaient également leurs œuvres au cours de cette randonnée artistique.



Brigitte SORET présente ses oeuvres

Bravo et Merci à tous !

Conseillers Municipaux, bénévoles du CFFR, amis clérysiens, nous étions nombreux à avoir préparé ce week-end artistique à Cléry, et nous pouvons être fiers du résultat.

Merci à:	Georges Viallon	Robert Visbecq	Isabelle Thébaudeau
	François La Tour	Martine Lalemant	Valérie et Alice Raillot
	Agnès et Roland Jacquet	Séverine Deschepper	Ludovic Gaudoin
	Sarah Thorin	René Pannier	Gilles Legros
	Jérôme et Véronique Guérin	Yves Morio	Brigitte Soret
	Lil'Jack (alias Florian Jacquet)	Jacques Beaugrand	Sylvie et Raymond Thomas



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Raid VTT du Plateau du Vexin — 26 Septembre 2010

La météo n'a pas épargné les participants du premier raid VTT organisé le dimanche 26 Septembre par les Foyers Ruraux de la Communauté de Communes du Plateau du Vexin.

Cette manifestation ludique et familiale a regroupé près de 60 participants qui ont rejoint par petits groupes les 8 villages (Cléry-en-Vexin, Guiry-en-Vexin, Le Bellay-en-Vexin, Moussy, Le Perchay, Nucourt, Commeny, Gouzangrez et Le Bellay en Vexin) pour déchiffrer les énigmes proposées par les organisateurs.

Après une pause pique-nique et quelques incidents de parcours (casses de matériel, chutes, ...) les équipes ont rallié sous une pluie battante le site du Camp de César à Nucourt.

Suite à la photo de groupe, Laurent DUFOUR, coordinateur des Foyers Ruraux du Plateau du Vexin) a remercié l'équipe d'organisation, puis les maires de la Communauté de Communes ont remis une médaille à l'ensemble des participants. Cette sympathique journée s'est clôturée, comme il se doit, par le pot de l'amitié dans les locaux du Camp de César.



Le départ des participants clérysiens

Loto - Dimanche 17 Octobre 2010

Dimanche 17 Octobre 2010, l'association Comité des Fêtes-Foyer Rural de Cléry-en-Vexin a organisé son traditionnel loto animé, comme chaque année, par Jérôme GUERIN. Près de 100 personnes ont attrapé le virus du loto pour venir gagner la trentaine de lots qui était proposée : Console de jeux Wii, Caméscope numérique, lecteur DVD portable, week-end pour deux personnes au Futuroscope, GPS, four micro-ondes ... De quoi faire plaisir avant les fêtes de Noël et réjouir les heureux gagnants.

Dans la salle, la concentration est apparente, aucun bruit à part l'énoncé des boules gagnantes. Chacun scrute sa grille et place ses pions, dans l'attente de pouvoir crier lorsqu'une ligne sera complète. Au jeu du hasard, la première gagnante de l'après-midi s'est vue offrir une paire de palmes, et c'est une habitante de Sagy, Mme Février, qui aura le plaisir de découvrir le Futuroscope au printemps prochain.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Téléthon 2009 - 04 Décembre 2010

Le 4 Décembre, nous nous sommes retrouvés autour d'une manifestation désormais « historique » à Cléry, le Téléthon. Après la vente matinale des croissants et malgré un temps hivernal, un tracteur a traversé les rues du village pour vendre des produits locaux du Vexin. Cette édition 2010 a permis de récolter 437,50 € grâce à vous, grâce au conseil municipal et au CFFR. N'oublions pas François La Tour dont l'aide a été très précieuse.

Grâce à tous, nous avons cette année encore, contribué au combat contre la maladie.



Spectacle de fin d'année - Dimanche 16 Janvier 2011

En raison des intempéries de la fin décembre, le Conseil Municipal avait pris la sage décision de reporter le spectacle de Noël qu'il organise chaque année pour les enfants de la commune et leurs amis du RPI.

Plus d'une cinquantaine d'enfants se sont donc retrouvés le dimanche 16 Janvier 2011 pour découvrir Mister Shanghai et ses fabuleux tours de magie.

Pour prolonger ce moment festif, l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural a offert un goûter aux enfants et la galette à leurs parents. Un moment de convivialité apprécié par chacun !



Le magicien Mister Shanghai, spécialiste des sculptures de ballons a invité les enfants et les adultes à participer tout au long du spectacle.



Cléry en fête !

Le calendrier prévisionnel des manifestations 2011

Janvier



Galette des Rois



Spectacle de magie

Mars



Soirée du Printemps

Avril



Chasse aux Oeufs

Mai



Repas du Muguet

Juin



Randonnée VTT



Brocante

Septembre



Concours de Pétanque

Octobre



Loto

Décembre



Téléthon



L'Etat-Civil

Naissances :



Bienvenue aux nouveaux clérysiens !

- 31 Janvier 2010 Léandre MATER
- 26 Septembre 2010 Lisa CARTIER
- 01 Octobre 2010 Chloé HAUCHECORNE
- 08 Octobre 2010 Jenny-Lou THALY

Mariage :



Toutes nos félicitations aux heureux mariés !

- 21 Août 2010 Mathilde GUERIN et Pierre MENDOLIA

Décès :



Toutes nos condoléances aux familles en deuil.

- 08 Janvier 2010 Jeanne GUERIN née REVEL
- 07 Septembre 2010 Jean-Marc KAPPES
- 09 Décembre 2010 Christian GLOMET
- 15 Janvier 2011 Olivier RENEUX



Infos Pratiques

MAIRIE

4, rue de la Fontaine d'Ascot—95420 CLÉRY EN VEXIN

Tél: 01.34.67.42.38 – Fax: 01.34.67.43.98

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr

Site Web: <http://www.clery-en-vexin.fr>

Secrétariat de Mairie: Mardi de 10h00 à 12h00
 Jeudi de 17h00 à 19h00

Permanence du Maire: Samedi de 11h00 à 12h00

Autres numéros utiles

<u>Ecole Primaire de Cléry</u>	01.34.67.48.74
<u>Ecole Primaire de Wy-dit-Joli-Village</u>	01.34.67.46.39
<u>Ecole Primaire d'Arthies</u>	01.34.67.22.25
<u>Collège Claude Monet (Magny)</u>	01.34.67.04.67
<u>Ecole Marie-Thérèse (Magny)</u>	01.34.67.11.73
<u>Gendarmerie de Vigny</u>	01.34.67.89.89
<u>Secteur Pastoral Magny</u>	01.34.67.10.93
<u>Syndicat des Eaux de la source St Romain (Wy)</u>	01.34.67.47.46
<u>EDF—Service Dépannage</u>	08.10.33.30.95
<u>Caisse Primaire d'Assurance Maladie</u>	3646
<u>Centre Hospitalier du Vexin</u>	01.34.79.44.44
<u>Tim Bus</u>	01.34.46.88.00
<u>Communauté de Communes du Plateau du Vexin</u>	01.34.67.41.11
<u>Trésor Public de Magny en Vexin</u>	01.34.67.00.15
<u>Centre anti-poisons</u>	01.40.05.48.48
<u>La Poste (Magny)</u>	01.34.46.86.71
<u>Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural</u>	01.34.46.83.99
<u>Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise</u>	08.20.25.95.10
<u>Vie Insertion Emploi</u>	01.34.66.44.88